



DIVISION DE LYON

# Indisponibilité d'une pompe de secours au-delà du délai autorisé par les règles d'exploitation

## Actions de l'ASN





DIVISION DE LYON

## Historique

- Evènement déclaré fin mars 2018 au niveau 0 de l'échelle INES :
  - pompe irréparable
  - Modèle identique indisponible : délai de remplacement de l'ordre de plusieurs mois à prévoir
  - dans l'attente, mise en œuvre d'une pompe temporaire de substitution
- Peu de visibilité
  - sur l'échéance de mise en œuvre de la nouvelle pompe
  - sur le niveau de performance de la pompe temporaire de substitution au regard des exigences associées à la pompe d'origine (capacité de fonctionnement, tenue au séisme)
  - Echanges techniques avec EDF courant avril 2018 sur ces sujets
  - **25/05/2018 : courrier de demande ASN**



DIVISION DE LYON

## Courrier de demande ASN du 25/05/2018

### 1/ Demande de reclassement de l'évènement au niveau 1 de l'échelle INES

*Compte tenu*

- *des difficultés et du délai de remplacement de la pompe*
- *du manque d'anticipation de l'obsolescence du matériel*
- *du niveau de performance de la pompe temporaire de substitution au regard du délai important de remplacement de l'équipement de secours*

→ Mise à jour de la déclaration par EDF : classement au niveau 1

→ **Avis d'incident ASN mis en ligne et transmis à la CLI le 08/06/2018**

→ Analyse de l'évènement menée par EDF

*Cette analyse ne prend pas en compte l'aspect obsolescence / approvisionnement du matériel → courrier de demande de ASN le 20/09/2018*

*EDF doit transmettre un complément d'analyse d'ici fin novembre 2018*



DIVISION DE LYON

## Courrier de demande ASN du 25/05/2018

**2/ Demande de mise en place d'une pompe de substitution d'un niveau de performance à la hauteur des exigences associées à la pompe d'origine**

→ Mise en place par EDF d'une pompe temporaire de substitution qualifiée au séisme (courrier EDF du 1<sup>er</sup> juin 2018)



DIVISION DE LYON

## Courrier de demande ASN du 25/05/2018

### 3/ Demande de définir un plan d'actions de remplacement de la pompe d'origine par une pompe pérenne

- Courrier d'engagement d'EDF sur la mise en œuvre d'une pompe pérenne avant le 31/03/2019
- le remplacement de l'équipement nécessiterait l'accord de l'ASN

*Compte tenu du délai d'instruction, le dossier de demande doit être déposé par EDF au plus tôt pour tenir l'échéance de mise en œuvre de la nouvelle pompe → courrier de rappel ASN le 20/09/2018*

*En réponse EDF prévoit de déposer le dossier de demande d'autorisation fin novembre 2018.*

Merci de votre attention

